



## CASIER JUDICIAIRE B2 ET ETATS UNIS

Par **Anna Signonni**, le **18/11/2018** à **22:39**

Bonjour,

J'ai été condamnée par le tribunal de Paris à trois mois avec sursis et 120 heures de TIG.

J'ai appris que désormais j'avais un casier judiciaire, le bulletin numéro 2.

J'aimerais savoir s'il va m'être possible de me rendre sur le sol américain désormais. J'ai déjà un ESTA encore valable pendant un an mais je pensais à ma prochaine demande...

Par ailleurs, si je souhaite m'installer définitivement là-bas, est-ce encore possible ?

Merci de votre aide.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **13/12/2018** à **18:24**

Bonjour,

Votre condamnation est sur les trois bulletins.

Pour l'ESTA je doute qu'ils vérifient les bulletins.

Pour l'installation définitive ça risque de poser problème, je connais des Avocats aux US si vous voulez.

Il faudrait faire une demande d'effacement du B2.

Bien cordialement  
Benjamin MARKOWICZ  
AVOCAT